

## CONTEXTE

*Des écoutes directes avaient été ordonnées par le juge d'instruction dans l'appartement où Francesco Giorgi subissait sa détention préventive sous surveillance électronique. Les enquêteurs ont pris connaissance le 26 avril 2023 d'une conversation confidentielle entre M. Giorgi et son avocat et compris qu'il avait préparé des notes indispensables à sa défense, et qu'il estimait ne pas être encore en mesure de les communiquer aux autorités judiciaires lors d'une audition prévue le lendemain.*

*Le 27 Avril 2023 Francesco Giorgi était auditionné dans les locaux de la police fédérale. Au même moment, l'inspecteur principal M. CEFERINO ALVAREZ RODRIGUEZ et deux policiers exécutaient un mandat de perquisition du juge Michel Claise à son appartement. La perquisition, faite en présence de ses parents, avait comme objectif la saisie de l'ordinateur portable de M Giorgi, dans lequel il avait consigné ses notes de défense.*

*Le 3 Mai 2023 l'inspecteur CEFERINO ALVAREZ RODRIGUEZ se représente sans préavis à l'appartement de M. Giorgi pour lui rendre le GSM que les enquêteurs avaient saisi lors de son audition le 27 Avril 2023.*

*Intrigué par cette visite de l'inspecteur, M. Giorgi a enregistré la conversation avec son téléphone.*

Date et heure conversation : le 3/05/2023 à 11h01

Lieu : Appartement de Francesco Giorgi

### Retranscription

**F** : FRANCESCO GIORGI

**A** : CEFERINO ALVAREZ-RODRIGUEZ - Premier inspecteur principal de l'enquête

A : Bonjour. Bonjour!

F : Bonjour.

A : Ça va ?

F : Eh, pas trop

A : J'imagine.

F : J'ai pas aimé ce que vous avez fait.

A : C'est le jeu.

F : Non, non, c'est pas un jeu qui est normal, je vous le dis très honnêtement de me confisquer ça et mes notes confidentielles, ce n'était pas c'était pas..

A : C'est ça le jeu.

F : On fait pas des jeux comme ça avec des gens qui sont en train de collaborer.

A : Ça, c'est vous qui dites. Nous, on a des éléments qui disent pas ça, la même chose. C'est pour ça qu'on le fait. Mais ça veut dire que Francesco il faut dire tout, et tout n'est pas dit. Donc nous, on doit chercher la vérité.

F : C'était quoi la motivation de cette perquisition?

A : Parce qu'il fallait retrouver des éléments.

F : Quels éléments?

A : Et puis il fallait inviter vos parents aussi à être convoqués, à être auditionnés.

F : Quel est le vrai but de cette perquisition?

A : De chercher les éléments qu'on a retrouvés.

F : Ici après, après six mois de l'enquête, après qu'il y a déjà eu des perquisitions.

A : Bien sûr. Comment on va faire des recherches de compte en banque parce que des comptes en banque ont peut être été rouverts. C'est normal ça? On fait toujours ça. Justement parce que les gens pensent que quand on intervient, tout s'arrête, ça commence. Je sais, c'est pas, c'est pas facile, je sais, c'est pas, c'est pas gai.

F : Mais bon. Maintenant vous avez accès à mes notes confidentielles que j'avais préparé avec mon avocat, donc... C'est pas normal.

A : Mais si c'est normal, ça nous montre que vous avez accès au dossier et que vous vous adaptez vos discours avec ce qu'on a en main. Mais il y a des choses qu'on ne met pas dans le dossier.

minute 02:12

F : Bien sûr ! C'est mon droit d'avoir accès aux dossiers.

A : Évidemment, mais vous adaptez votre discours par rapport à ce qu'il y a dans le dossier. C'est pour ça que nous, on ne met pas tout dedans. On n'est pas idiot ! donc on sait que vous nous mentez, on sait qu'il y a des choses que vous ne nous dites pas. Donc nous on dit ok, on veut jouer le jeu, on joue le jeu, on a fait la même chose avec PANZERI. Ne croyez pas que parce que il dit des choses et qu'on le filme que nous on le croit, on ne croit rien de ce qu'il dit, on croit rien de ce qu'il dit. On sait très bien qu'il nous mène en bateau, on le sait. Mais tout ça va péter. Quand ça va péter, ça va péter. Et lui, il prendra ses responsabilités parce que... je sais qu'il nous ment.

F : C'est mon droit d'avoir accès au dossier

A : Heureusement que vous l'avez.

F : Donc vous ne pouvez pas m'accuser d'avoir accès au dossier.

A : Non, non, c'est pas ce que je dis. Je dis que le fait d'avoir accès au dossier, vous voyez des choses dedans et vous adaptez votre discours par rapport à ce qui est dans le dossier.

F : Qu'est ce que vous dites? C'est exactement l'inverse que je fais.

A : J'espère que non !

F : J'ai pris les déclarations de PANZERI et je vous ai montré qu'il est en train de mentir

A : Nous, on le sait déjà. C'est pour ça que je vous dis il y a beaucoup de choses qui ne sont pas dans le dossier. On n'est pas idiot !

F : Vous avez un repentir qui est en train de mentir

A : On le sait !

F : Ok, vous savez ça.

A : Et on va faire le nécessaire pour que le repentir ne passe pas.

minute 02:43

F : Et vous et vous en prenez avec moi, que j'ai collaboré dès le début de mon arrestation.

A : Pas que. C'est pour ça que je vous dis qu'on a des choses.

F : Avec des parents qui sont.. mon père. Il a fait deux crises cardiaques, ma mère a la sclérose. Donc vous venez ici avec cette manière là, il risque de...

A : Non, ça s'est très bien passé avec vos parents, ça s'est très bien passé.

F : Mais monsieur..

A : Je sais que c'est pas agréable. Je sais que c'est pas gai, mais on doit le faire. On doit mettre la pression nous. Et votre avocat le sait très bien. Et lui il va aller négocier maintenant avec MALAGNINI et dès que c'est négocié, les choses vont changer. Parce que nous, ce qu'on a maintenant, vous savez, PANZERI on ne l'a pas encore entendu !

F : Vous l'avez entendu aussi le 10 mars.

A : Nous on l'a pas entendu. Écoutez bien la différence. On a écouté ce qu'il avait à dire, on ne lui a jamais posé une question. On l'a laissé venir. Tu dis que tu vas tout nous dire et tu dis que tu vas dire des choses qu'on ne sait pas. On l'a laissé venir et on a vu qu'est ce qu'il fait? Il nous ment. On le laisse faire. Maintenant, nous, on va commencer à l'interroger. Et quand nous on va commencer à l'interroger, on va lui poser des questions sur ce qu'on a en main, mais qui n'est pas dans le dossier. On va le mettre dans le dossier au moment où on va lui poser des questions. Monsieur PANZERI, ça, ça ne va pas, expliquer ça. Expliquez si. Là vous nous dites pas la vérité. Et si il nous dit pas la vérité.. Là il a encore une chance de dire : oui ! j'avais oublié de vous le dire, comme on l'a laissé parler.

F : Ah lui, il a toujours une chance ?

A : Non. C'est-à-dire, comme on l'a pas questionné, il peut encore dire : ah! mais j'avais oublié de vous le dire. Parce que nous on ne lui a pas posé de questions.

F : Mais alors il peut tout rectifier maintenant. Peut être, il a toutes mes notes.

minute 04:16

A : Non, non, ça tout ça, il ne l'a pas. Parce que ça voilà, ça on prend aussi soin de ne pas mettre dans le dossier. Il y a des choses qui ne sont pas dans le dossier qu'on garde.

F : Oui, mais ça, ce ne sont pas des éléments nouveaux de l'enquête. Ça, c'est des manuscrits que j'ai préparé avec mon avocat

A : je le sais..

F : en cellule et je les ai transcrits sur mon PC

A : Je sais que c'est pas agréable, mais on doit, on doit analyser tout ça.

F : C'est une violation de mon droit de défense !

A : Absolument pas.

F : Si.

A : Non parce que ce n'est pas des lettres qui sont adressées à votre avocat, c'est des notes manuscrites.

F : Bon, ça va.

A : Enfin voilà, nous on a analysé ça aussi et ce n'est pas... on le fait régulièrement, c'est normal. Maintenant que vous le prenez mal, je le comprends.

F : Oui, je le prends très mal. Parce que moi, j'ai dit dès le début que j'allais collaborer. J'allais donner toutes les informations que j'avais dans mon dossier. Il fallait pas les prendre avec la force de cette manière là.

A : On les a pas prise avec la force, vous allez collaborer. Vous êtes en train de négocier avec MALAGNINI.

F : Vous les avez prises avec une perquisition en tant que j'étais à la police.

A : Ce qu'il y a là dedans, c'est rien encore.. qu'on a à vous poser comme question.

F : Quand j'ai dit au commissariat, je vais vous donner les informations que vous voulez, mais d'abord il faut qu'on règle les choses avec le...(paquet fédéral nda)

A : Bien sûr et ça va se faire. Mais ce que vous avez dans les notes c'est rien par rapport à ce qu'on veut savoir. C'est rien. Tout ça dans les notes, on le sait déjà. Tout ça on le sait, Kathleen et tout ça, on le sait.

F : Quoi Kathleen ?

A : Les responsabilités avec Kathleen, point d'interrogation, on sait tout ça, donc ce n'est pas un problème. C'est beaucoup plus que ça qu'on veut. Et nous, on va on va y arriver. Donc on prend notre temps. MALAGNINI c'est le procureur fédéral, le juge, c'est le juge et nous on fait notre enquête. Chacun a son agenda, mais nous, on n'a pas d'agenda. On veut la vérité et on va y arriver doucement. Et je sais que on va y arriver avec vous aussi. Maintenant vous n'aimez pas la manière dont ça s'est passé et je vous comprends. Mais, nous on doit arriver au bout. On n'a pas les mêmes... On n'est pas en égalité des armes avec la défense, par exemple.

F : Bah là, je suis sans armes maintenant, vous les avez tous prises !

minute 06:04

A : Mais non, mais non! Vous verrez quand vous ferez votre accord. On va venir avec des questions, Francesco. Pour le moment, on n'est pas venus avec des questions. La même chose. On vous laisse parler. On n'est pas encore venu avec les vraies questions. Et même chose avec PANZERI. On l'a laissé parler, on a filmé, on a fait exprès. Parle ! Qu'est ce que tu veux nous dire? Quel est le sujet aujourd'hui? Ça? Allez, vas y, on t'écoute. Si vous voyez les cassettes. Votre avocat les a vu, je ne sais pas... Mais si vous vous demandez à les voir, vous allez le voir. On lui pose pas une question, on le laisse venir. Par exemple, entre la première et la deuxième audition, il oublie de parler de TARABELLA. Entre temps, il a accès au dossier, il voit que nous on a interrogé TARABELLA. Deuxième vidéoconférence qu'est ce qu'il fait? « Écoutez, je voudrais quand même ajouter quelque chose sur TARABELLA ». Et là, il commence à parler de TARABELLA, mais il nous dit pas tout, et on le sait, mais ne lui pose pas de questions. C'est lui qui vient.

F : Sauf qu'il est déjà en train de bénéficier de tous ces bénéfices de son accord.

A : N'oubliez pas que le bénéfice c'est zéro, si nous on démontre qu'il ment. C'est fini.

F : Bah ! sa fille est en train de fêter.

A : Sa fille, elle ne fête rien du tout. Sa fille, elle est pendue par les pieds, sa mère est pendue par les pieds. La seule chose c'est que nous on va faire péter l'accord. N'oubliez pas monsieur Giorgi, l'accord dit : si vous ne respectez pas l'accord, il saute. Ils ne le respecte pas. Il nous ment ! Je sais que sa fille, c'est elle qui pompe le pognon. Je le sais !

F : Ce n'est pas un question de réglage de compte personnel. Moi je m'en fous s'il garde son statut ou pas. Moi je veux juste dire du point de vue de ma position, vous vous étiez témoin. Je me suis présenté avec le schéma,

A: Je le sais..

F : Je vous ai montré tout ça, vous m'avez remercié en personne.

A : Moi-même je l'ai fait.

F : Je suis le collaborateur de justice...

A : et je continue à vous dire que vous faites du bon travail !

F : Et une semaine après que je passe au tribunal qui confirme que je suis en train de collaborer et qui dit : « Monsieur Giorgi va être libéré après son audition du 27 ». Le 27, vous faites ce piège de venir chercher des documents que j'allais donner quand même.

A : C'est pas un piège, on a besoin de ces pièces là, on en a besoin pour nous, c'est pas du tout... Ne pensez pas que ce soit un piège. Votre.. ce que vous faites, ça continue. Votre négociation continue. Nous, ça nous sert, ne vous en faites pas pour ça ! et ce n'est pas contre vous, mais on doit faire le boulot.

F : C'est un acte hostile contre moi ! Alors que le temps a changé complètement du tribunal le 20 et le 27.

A : Oui mais, n'oubliez pas qu'on n'est pas là. Je crois que votre avocat va vous expliquer. On n'est pas dans une cour d'école où on se tape dans la main, on fait un acte, un accord, on est dans la justice et nous, les accords de parquet, on s'en fout ! Ce qu'on veut, c'est les informations. On s'en fout ! Et le juge d'instruction n'est pas soumis à l'accord du parquet. Lui, il veut la vérité. C'est lui qui décide. Ce n'est pas le parquet. Le parquet il décide quand il faudra dire on condamne, on ne condamne pas qui on poursuit et qui on poursuit pas et pourquoi on les poursuit. Mais celui qui fait l'enquête, c'est le juge. Et le juge, il veut toute la vérité. Et après les accords, ça c'est : « ce monsieur fait ceci, monsieur obtient ça... ». Ça, ça nous regarde pas, mais nous, il nous faut la vérité. Donc je comprends que c'est pas agréable.

F : Je suis vraiment en tout cas choqué parce que ce sont les méthodes qu'on avait dans les années '90 en Italie avec Mani Pulite. Ça c'est de l'intimidation, alors que moi j'étais tout à fait disponible à collaborer.

A : Non, parce que sinon le juge d'instruction n'aurait pas délivré un mandat de perquisition. Et le juge d'instruction il est garant que les choses se passent à charge et à décharge.

F : Pour justifier un tel acte. Il faut une réitération du crime ou de la collusion ou quoi que ce soit.

A : On en a peut être, il y a peut être de la collusion. En tout cas, vous le saurez. Si votre bracelet est enlevé et que vous retournez en prison, vous saurez qu'il y a de la collusion.

F : Oui, mais après une semaine ?. Bon, en tout cas...

A : Moi je vous dis ne vous en faites pas, je comprends et je me mets à votre place. Ce n'est pas agréable. Maintenant, sur le fond...

minute 09:43

F : Mon niveau de confiance vers la justice est complètement peté !

A : Mais il ne faut pas en avoir ! Il ne faut jamais... qui on en a confiance en la justice ?

F : Mais quand même ! Moi. J'ai collaboré ou pas des le debout ?

A : Bien sûr ! Chaque fois qu'on vous a posé une question, vous avez répondu. Toutes les réponses que vous nous avez données. Elles ont été vérifiées, elles sont bonnes. Voilà, Lui, il nous raconte des trucs, on vérifie, c'est pas bon.

F : Ok alors, au lieu de aller perquisitionner lui, vous venez chez moi, et me faites cet acte.

A : Mais qui dit que ça ne va pas être fait ?

F : Pour me prendre mes notes confidentielles que j'ai fait avec mon avocat? Ça, c'est la violation de mon droit de défense !

A : Ça, c'est fait avec votre avocat. Un, il n'est pas mis sur les notes deux, ce sont des manuscrits qui sont dans la poubelle qu'on a repris. Les notes qui étaient dans la poubelle.

F : Oui, je les ai imprimées, et alors ? parce que ce n'étaient pas les bonnes.

A : Nous, on s'en fout. On a pris ce qu'il y a parce que on fait toujours ça. C'est là qu'on trouve les plus belles choses, c'est dans les poubelles. Les gens ne savent pas ce qu'ils font ou ils ne se rendent pas compte.

F : Monsieur... Ce que j'ai mis dans la poubelle, c'était juste que j'avais tapé une version, que ce n'était pas celle que je voulais donner. Et je ne dois pas me justifier de ce que je fais.

A : Vous ne devez pas. Et comme nous, on ne doit pas se justifier, on a un mandat, on vient, on exécute. Je vais vous expliquer, c'est tout.

F : Je trouve ça complètement...

minute 10:48

A : Mais vous ne devez pas avoir confiance dans la justice. Il faut être fou pour avoir confiance dans la justice aujourd'hui, quelque pays que ce soit et quelque justice. Il n'y a pas de justice

F : Oui mais dans un Etat de droit, un pays comme la Belgique, on ne peut pas avoir confiance dans la justice ? Donc je dois me méfier des juges ?

A : J'aurai confiance dans la justice le jour où les juges et les procureurs ne seront pas nommés politiquement, ça va ? Pour être procureur de Bruxelles, l'ancien il a été nommé politiquement et il a fait un accord pour ne pas qu'on poursuive Monsieur Courtois. Et le dossier Courtois a été classé sans suite. Je n'ai aucune confiance dans la justice parce que la justice, elle est tirée par les ficelles, par des politiciens. Je n'ai aucune confiance dans le monde politique, je n'ai aucune confiance dans l'Union Européenne et je n'ai aucune confiance dans les fonctionnaires européens. Aucune. Et plus le temps passe et plus ça me donne raison. On a encore voir au parlement wallon 4 000 € pour des sièges. Ils ont dépensé, ils payent 4000, 48 millions de loyer pour un building où il y a une personne dedans parce que c'est notre argent. Le jour où les gens vont comprendre ça, les choses vont peut

être changer. Non, je n'ai pas confiance. Il ne faut pas avoir confiance. Et heureusement qu'il y a des avocats ! Je vous le dis honnêtement, heureusement qu'il y a des avocats, il n'y en a pas et on ne peut pas avoir confiance dans la justice.

F : Ecoutez moi, à part ça (le GSM), j'ai besoin d'avoir aussi l'autre.

A : Dès que c'est fait, il y a un portable aussi ?

F : Alors, ils m'ont fermé le compte ING

A : Ça c'est ING qui l'a fait ?

F : Ça c'est ING qui l'a fait

A : Pourquoi ils l'ont fait ?

F : Parce qu'ils m'ont vu dans la presse et alors ils ont dit « unilatéralement on ferme le compte ». Donc j'ai tout transféré le peu d'argent que j'avais sur le compte de mon père, que j'avais activé sur ça. Donc pour payer... heureusement que j'avais déjà payé ici toutes les frais, les décomptes des charges. Mais pour le mois de mai, moi j'ai besoin de ça. Je ne peux pas ouvrir un autre compte car tout est attaché à ça. Autre chose, j'avais demandé aussi à ARNOLD de me donner le code PIN de ma carte d'identité belge, parce que avec ça je ne peux pas avoir, je ne peux pas ouvrir un autre compte belge. Et donc si je n'ouvre pas ça, je ne peux pas transférer mon argent qui me reste sur le nouveau compte.

A : Ah oui, l'Union européenne elle paye sur quel compte ? Sur le compte belge ? l'ancien compte ING ?

F : Le compte belge qui est fermé.

A : Oh putain !

F : Donc j'ai dit au Parlement qui ne peuvent pas faire de transfert pour l'instant parce que je n'ai pas de compte. Ça fait trois semaines que j'ai demandé ça et c'est une photo qu'il y a dans mon portable.

A : Le portable, le PC et le téléphone n'ont...

F : Pas celui ci qui a été saisi quand ils m'ont arrêté

A : Au tout début,

F : Au tout début. Il y a déjà une demande qui était faite à ARNOLD de la part de mon avocat, mais aussi quand je suis allé le 25, je lui sollicitais ça mais il ne l'a pas donné. Mais moi j'en ai besoin pour payer.

A : Je comprends ça, je vais faire le nécessaire. Vous avez ma parole je vais faire le nécessaire pour ça.

A : Ahi ahi ahi...

F : Mais vraiment je...

A : Je vous comprends. Mais c'est dur et je vous dis ne faites confiance à personne !

F : Au revoir

**11h14 l'inspecteur quitte l'appartement.**